
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012

Résolution: CA12 26 0273

Recommandation au conseil municipal - Adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de changer l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » - Bâtiments situés aux 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) - Projet Mirelis

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de modifier l'affectation de « secteur d'emplois » à « secteur mixte » sur les lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec, situés à l'intersection sud-ouest des rues Saint-Zotique et Saint-Urbain;

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise en vertu de l'article 83,2.1^o de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1100963120

François W. CROTEAU

Maire de l'arrondissement

Karl Sacha LANGLOIS

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 septembre 2012